



L'ACTUALITÉ

LES PREMIÈRES DISPOSITIONS RECALIBRANT MAPRIMERÉNOV' ENTRENT EN VIGUEUR

Une partie des engagements pris par le Gouvernement le 8 mars auprès de la CAPEB est désormais effective. Les modalités de mise en œuvre des autres propositions de la CAPEB validées par les Ministres du Logement et de la Transition écologique font encore l'objet de discussions.

Ce mercredi 15 mai sont entrés en vigueur le décret et l'arrêté du 22 mars qui modifient les modalités d'accès à MaPrimeRénov'.

En l'occurrence, depuis le 15 mai et jusqu'au 1^{er} janvier 2025, les logements classés F et G au titre du Diagnostic de performance énergétique (DPE) peuvent toujours bénéficier du dispositif MPR par geste, et il ne n'est plus obligatoire de réaliser en premier geste un remplacement d'équipement de chauffage ou de production d'eau chaude. Le client a désormais le choix de réaliser les gestes qu'il souhaite, dans l'ordre qu'il souhaite du moment que ces gestes sont dans la liste des travaux éligibles à MPR et qu'ils remplissent les exigences techniques définies. En revanche, un geste d'isolation lors de l'installation d'une VMC double flux reste obligatoire.

Seuls les dossiers déposés sur la plateforme MPR depuis le 15 mai 2024 pourront bénéficier de ces nouvelles dispositions. Mais les devis établis avant seront toujours valables pour les dossiers déposés à partir du 15 mai 2024.

Autres changements entrés en vigueur ce mercredi : la fourniture d'un DPE n'est plus obligatoire pour le parcours MPR par geste et cela jusqu'au 1^{er} janvier 2025. Mais, la fourniture d'un audit énergétique demeure obligatoire pour

le parcours MPR accompagné dit « rénovation globale ». Enfin, il est désormais possible pour l'acquéreur d'un bien de déposer un dossier de demande MaPrimeRénov' alors qu'il n'est pas encore propriétaire. Pour rappel, la CAPEB a établi de nouveaux panoramas des aides aux travaux tenant compte de ces modifications.

[Vous les trouverez sur ARTUR](#)

13 fois plus
de rénovations énergétiques par geste que de rénovation d'ampleur ont été réalisées au 1^{er} trimestre 2024.

On peut évidemment se féliciter de la mise en œuvre de ces engagements pris par le Ministre de la Transition écologique et le Ministre du Logement le 8 mars dernier, d'autant que les derniers résultats publiés par l'Anah confirment, s'il en était encore besoin, la nécessité de corriger la réforme de MaPrimeRénov' afin que le dispositif soit plus accessible, plus simple, plus opérationnel et donc plus efficace pour booster la rénovation

énergétique des logements, ce que nous appelons de nos vœux évidemment.

Au cours du 1^{er} trimestre, 5 584 logements ont été rénovés dans le cadre d'un parcours « rénovation d'ampleur », ce qui représente 4 % de l'objectif (140 000) de 2024 pour 25 % de l'année ; 72 450 rénovations ont été effectuées en mono-gestes soit toujours 13 fois plus de mono-gestes que de rénovations d'ampleur et 78 % des gestes financés sont des systèmes de chauffage au détriment de l'isolation alors que le besoin à long terme est de réduire le besoin de chauffage.

Les autres engagements pris par les Ministres ce même 8 mars font toujours l'objet de discussions avec leurs cabinets respectifs et avec les autres acteurs (FFB, Organismes de qualification, et aussi Anah et les Directions de l'État DGEC et DHUP). La CAPEB a ainsi participé à une réunion technique début mai avec l'ensemble de ces acteurs pour aborder les différents éléments susceptibles d'être supprimés dans le cadre d'une simplification de la qualification, de l'accès au RGE via la VAE, une idée lancée par le Ministre Béchu et que la CAPEB a soutenue (un accès via la VAE avec un seul contrôle), mais pour laquelle existe aujourd'hui une ambiguïté quant à la nature du RGE susceptible d'être obtenu par ce biais.

(Suite p. 4)

LOBBYING

LA CAPEB AUDITIONNÉE PAR LA MISSION D'INFORMATION SÉNATORIALE SUR LES ABF

Ce mardi soir, **Éric Le Dévéhat**, administrateur confédéral en charge du dossier patrimoine pour la CAPEB, a été auditionné par 5 sénateurs de la Mission sénatoriale chargée de travailler sur le périmètre et les compétences des Architectes des Bâtiments de France.

En l'occurrence, il a pu s'exprimer devant Marie-Pierre Monier, Sénatrice PS de la Drôme et Présidente de la Mission d'information, Pierre-Jean Verzelen, Sénateur Horizons de l'Aisne et Rapporteur de la Mission, Sabine Drexler, Sénatrice LR du Haut-Rhin, Vincent Eblé, Sénateur PS de la Seine-et-Marne et rapporteur spécial de la mission budgétaire « Culture » en commission des finances (et membre du CA de la Fondation pour le Patrimoine) et Anne-Catherine Loisier, Sénatrice Centriste de Côte-D'Or.

À cette occasion, Éric le Dévéhat a évoqué l'importance du marché du patrimoine pour les artisans (cf. [chiffres CAPEB 2022](#)), présenté les actions de la CAPEB sur ce marché, notamment via le CIP Patrimoine qui peut être reconnu sur les marchés publics.

Il s'est exprimé sur les enjeux des artisans vis-à-vis des ABF, soulignant que les ABF ne sont pas les seuls à protéger le patrimoine mais que toute une filière est mobilisée en ce sens, à commencer par les artisans. À cet égard, la complémentarité des compétences entre les acteurs est un atout majeur et essentiel, les ABF ayant un regard pertinent sur la protection et la mise en valeur

du patrimoine tandis que les artisans sont experts en termes de solutions techniques ou innovantes ainsi que dans leur mise en œuvre. De toute évidence, les atouts des uns et des autres et leur conjugaison ne peuvent être réellement efficaces qu'avec des échanges en amont du projet. Ces échanges permettent notamment d'éviter d'aboutir à des avis non conformes en fin de projet.

Éric Le Dévéhat a plaidé pour maintenir de l'agilité, notamment avec l'architecte, et travailler ainsi davantage en mode partenarial sur les projets. Il a appelé à ne pas élaborer de nouvelles normes, soulignant à ce propos que le DPE n'est pas du tout adapté au bâti ancien.

Il est également revenu sur les nombreuses initiatives prises dans les territoires, par la CAPEB en particulier, pour améliorer l'information de toutes les parties prenantes sur un projet vis-à-vis des lignes directrices des ABF. Il a souligné le rôle de la CAPEB dans la diffusion des connaissances et la sensibilisation des



acteurs, que ce soit les artisans comme le grand public, et cité en exemple la collaboration entre la CAPEB du Cantal et l'association Sites & Cités Remarquables de France pour la création de la matériauthèque de Saint Flour. Une collaboration qui a d'ailleurs fait l'objet d'une vidéo qui sera prochainement à disposition sur ARTUR et sur Youtube.

Enfin, le représentant de la CAPEB a rappelé l'implication de la CAPEB dans la promotion des métiers et l'attractivité des petites entreprises dans le but de préserver et de transmettre les savoir-faire spécifiques et indispensables à la restauration et l'entretien du patrimoine bâti. Les sénateurs ont salué ce retour terrain qu'ils ont jugé très éclairant et utile pour leur mission d'information ([voir ici l'audition](#)).

FORMATION

→ LES APPRENTIS SONT HEUREUX DANS LES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

L'édition 2024 des baromètres CAPEB-CCCA-BTP 'Vie apprenti - Vie Entreprise' est parue. Une version a été réalisée à partir d'un échantillon de près de 7 000 entreprises artisanales du bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés et de 14 000 apprentis.

On en retiendra 5 enseignements majeurs : les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment recrutent par besoin mais aussi par conviction, et d'ailleurs, 9 entreprises sur 10 qui accueillent déjà un apprenti seraient prêtes à en former d'autres. Une démarche de transmission du savoir ancrée réellement dans l'ADN des artisans du bâtiment. L'apprentissage est clairement un investissement pour l'entreprise comme le prouve le fait qu'une entreprise sur deux espère garder l'apprenti qu'elle forme dans son entreprise à l'issue de la formation. On notera également un meilleur dialogue dans la relation tripartite entre l'entreprise, le CFA et l'apprenti et des apprentis qui jugent positivement l'accueil en CFA et qui sont satisfaits de leur formation : 9 sur 10 considèrent que leur apprentissage au sein d'une entreprise artisanale du bâtiment a répondu à leurs attentes. Les entreprises sont également satisfaites (à 86 %). Enfin, des progrès sont manifestement

remarqués dans le domaine de la sécurité et l'apprentissage apparaît comme une réponse solide aux défis du bâtiment sur les thèmes de l'innovation et de l'environnement ([lire ici notre communiqué et voir le baromètre](#)).



Un baromètre qui démontre une fois encore combien l'apprentissage est essentiel à l'artisanat du bâtiment. D'où l'extrême vigilance dont nous



faisons preuve au regard de la pérennisation des aides à l'embauche d'apprentis. Un point qui a fait l'objet d'une question au Gouvernement, à Mme Vautrin plus particulièrement, laquelle a assuré « Nous ne toucherons pas aux aides à l'apprentissage ».

MÉTIERS

→ NE TARDEZ PAS À VOUS INSCRIRE AUX RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT BY CAPEB !

Les Rencontres des Métiers du Bâtiment by CAPEB, nouveau nom des Journées Professionnelles de la Construction pour ceux qui ne le sauraient pas encore, se tiendront au Palais 2 l'Atlantique à Bordeaux du 25 au 27 juin. Tout le programme est à votre disposition sur [le site dédié à l'événement](#).

Vous y trouverez les thèmes que les Présidents de Métiers et leurs conseillers professionnels ont prévu de débattre avec vous, les intervenants qu'ils ont sollicités, les sujets retenus pour les conférences sur des questions transversales qui intéressent l'ensemble des métiers de l'artisanat du bâtiment. Vous y découvrirez également le programme des moments conviviaux prévu le vendredi 28 juin à l'occasion de la « CAPEB Golf Cup » qui réunira tous les délégués qui souhaiteront y participer (dans la limite des places disponibles évidemment). Nous vous attendons nombreux à ce grand événement de l'artisanat du bâtiment ! **Ne tardez plus à vous inscrire, les frais d'inscription seront plus élevés à compter du 3 juin.**

recontres des métiers du bâtiment

🔍 Votre espace • Exposants • Délégués CAPEB • Visiteurs • Presse

Édition 2024 • Retour sur l'édition 2023 • CAPEB GOLF CUP

Inscrivez vous dès maintenant aux Rencontres des Métiers du Bâtiment By CAPEB

Vous êtes artisan du bâtiment ?
Les inscriptions sont ouvertes !

Ne manquez pas cet événement de référence pour tout artisan souhaitant appréhender au mieux les évolutions auxquelles son métier est confronté ! Découvrez les programmes de chaque famille de métiers représentée par la CAPEB et des conférences permettant une réflexion sur les évolutions et transformations des métiers de l'artisanat du bâtiment.

Ce rendez-vous incontournable accueille **150 exposants sur 10.000m² d'exposition**. Participez aux différentes manifestations et tables rondes, rencontrez des experts et porteurs qui vous aideront à vous développer ou encore découvrez de nouveaux produits et innovations de votre secteur.

Soyez acteurs de l'artisanat du bâtiment de demain !

COMMUNICATION

Tout est à retrouver sur [ARTUR](#)



→ LA JOURNÉE DE L'INNOVATION : UNE OCCASION DE RAPPELER LE RÔLE DES PETITES ENTREPRISES

Ce mercredi était la journée nationale de l'innovation. La CAPEB a saisi cette occasion pour rappeler comment les entreprises artisanales du bâtiment s'approprient les innovations et comment elles en génèrent elles-mêmes, contribuant ainsi à l'évolution des métiers et des pratiques, tout comme à leur propre attractivité aux yeux des jeunes générations.

Une série de vignettes thématiques a été réalisée pour en témoigner sur les réseaux sociaux. Elles ont été mises à la disposition du Réseau ainsi que le film réalisé pour nos Rencontres de l'Innovation du 21 mars, 3 vidéos reprenant l'interview de 3 artisans témoins et enfin celle réalisée à partir d'interviews de startups venus présenter à la CAPEB leurs solutions innovantes.



ÉCONOMIE

→ URBANISME : CHANGEMENTS DANS LES ATTESTATIONS

Des changements ont été apportés aux demandes d'autorisation d'urbanisme et aux déclarations d'achèvement et de conformité des travaux déposées depuis le 1^{er} janvier 2024.

En l'occurrence, les formulaires d'attestation ont été modifiés, l'attestation de réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie a été supprimée.

Les périmètres de l'attestation liée au risque sismique et de celle relative aux règles acoustiques sont élargis. La première concerne désormais toutes les constructions de catégorie 2 situées en zones de sismicité allant de 3 à 5.

La seconde intègre les maisons individuelles non accolées situées à proximité d'infrastructures de transports terrestres génératrices de bruit ou à proximité d'aéroports et concernées par le plan d'exposition au bruit annexé au PLU.

Par ailleurs, une nouvelle attestation a été mise au point pour prendre en compte le phénomène de retrait gonflement des sols argileux pour les projets de construction.

Enfin, la possibilité est donnée aux bureaux d'études agréés de réaliser des attestations lors de l'achèvement des travaux. Les attestations liées aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposée avant le 1^{er} janvier 2024 mais dont la déclaration d'achèvement et de conformité est déposée avant le 1^{er} janvier 2025 bénéficient encore des anciennes dispositions.

RÉSEAU

→ DE NOUVEAUX RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX - MAI 2024

Un nouveau Secrétaire général dans les Bouches-du-Rhône

Thomas Boulet a pris le poste de Secrétaire général de la CAPEB des Bouches du Rhône.

Et un nouveau Président en Dordogne

Jean-Louis Benoît a été élu le 2 mai par son Conseil d'administration Président de la CAPEB Dordogne.



TRISTE NOUVELLE POUR LE RÉSEAU

Olivier Piquet, Secrétaire général adjoint de la Vendée, a été victime d'un accident de moto le 29 avril dernier. Son professionnalisme et son sens de la solidarité caractérisaient Olivier Piquet, qui travaillait à la CAPEB Vendée depuis 23 ans, occupant le poste de Secrétaire général adjoint de la CAPEB Vendée et Secrétaire général de la CNATP du département. Un hommage lui a été rendu ce lundi lors de la réunion mensuelle des Secrétaires généraux. Nos très sincères condoléances à ses proches et à tous ceux qui ont eu le plaisir de le côtoyer.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE auquel participaient Jean-Christophe Repon et Laure Vial lundi soir a validé les projets d'intervention qui ont été faites en son nom lors des plénières de mardi et de mercredi. La première portait sur l'avis « Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et les citoyens » et la seconde sur l'avis « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique ». Cette réunion a également permis de finaliser l'intervention d'actualité du groupe qui portait sur la suppression de l'aide à l'embauche en contrat de professionnalisation.

■ PRESSE



Le Président de la CAPEB était mardi soir reçu sur le plateau de l'émission L'Invité Éco de France Info pour faire un point de situation de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et évoquer la mise en œuvre du recalibrage de la réforme MaPrimeRénov' dont les premières dispositions entraînent en vigueur ce mercredi 15 mai ([à réécouter ici](#)).

Il était également l'invité de Christophe Bordet sur Europe 1 dans le journal de 7h30 pour revenir sur ces mêmes thèmes ([réentendre ici son intervention](#))

■ PARLEMENT



Le Président confédéral a pu s'entretenir mardi avec le sénateur centriste de la Haute Loire et questeur Olivier Cigolotti qu'il a rencontré avec le Président de la CAPEB Haute-Loire. Une occasion de revenir sur la conjoncture de l'artisanat du bâtiment, en général et dans le département, mais également sur les enjeux de la CAPEB, la question du RGE et de MaPrimeRénov' ainsi que les prochains textes à venir devant le Sénat sur les simplifications, le logement, les GME, etc. ([les détails sur ARTUR](#)). Mercredi, il a rencontré Olivier Marleix, Président du groupe LR à l'Assemblée nationale pour lui présenter nos arguments en faveur d'une représentation patronale des TPE juste et équilibrée. Il a ensuite rencontré sur le même sujet M. Jean-Paul Mattei Président de groupe Modem à l'Assemblée nationale.

■ U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se tenait ce jeudi après-midi. Il est revenu sur l'ANI relatif à la reconversion professionnelle et à la

mutualisation du coût des indemnités de licenciements pour inaptitude du 26 avril 2024 qui a été signé par 4 organisations de salariés (toutes sauf la CGT) et sur l'ANI du 26 avril 2024 portant création du compte épargne temps universel (CETU) qui a été signé par la CFDT et la CFTC. Parmi les autres points à l'ordre du jour, le Conseil a précisé la démarche qu'il entend développer sur la représentativité patronale, commençant par la tenue d'une conférence de presse le 23 mai.

■ RÉSEAU

Le Président a accueilli mercredi matin les Présidentes et déléguées des CDFA réunies pour la CNFA annuelle sous la présidence de Cécile Beaudonnat.



Le Bureau confédéral terminait cette semaine syndicale. Il devait notamment faire le point sur les affaires publiques concernant l'évolution du RGE, la réforme de MaPrimeRénov', les GME mais également les simplifications. Un point de situation sur les actions de communication à venir concernant la représentativité patronale d'une part et les WorldSkills d'autre part était également prévu à l'ordre du jour, tout comme les orientations stratégiques autour de la marque Handibat et l'état des discussions relative à l'accord de 1973.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il est également question de la création d'une base de données unifiée des chantiers aidés permettant des contrôles aléatoires et proportionnels à l'activité. À ce stade, les discussions avancent sur ce point.

L'objectif du Gouvernement est de publier en septembre les nouvelles modalités d'accès au RGE pour une mise en œuvre dès la fin de l'année ou début 2025. Concernant l'interdiction de la sous-traitance au-delà de 2 rangs, les ministres respectent également leurs engagements en ayant fait en sorte qu'une proposition de loi soit déposée au Parlement début mai en ce sens,

ce dont on peut évidemment se féliciter. Cette proposition de loi émanant des députés de la majorité contient également une interdiction de sous-traitance des entreprises non RGE à des entreprises qui disposent de la qualification. Elle comporte aussi une expérimentation du GME avec un GME expurgé de sa solidarité entre entreprises et, après de nombreux échanges avec Bercy et les cabinets ministériels, cette expérimentation se voudrait large et irait au-delà du strict marché de la rénovation énergétique. Le texte devrait être examiné dans le courant de la semaine du 17 juin.

Ces dispositions ne font pas l'unanimité et pourraient donc faire l'objet d'amendements hostiles. Un travail de pédagogie devra être réalisé auprès des parlementaires localement. Enfin, s'agissant du parcours de rénovation pour lequel la CAPEB plaide, des oppositions s'exercent et, là encore, nous devons encore mener un travail de persuasion, la tentation de l'Anah et des Directions de l'État étant de considérer que ce parcours existe déjà, ce qui est loin d'être satisfaisant évidemment ! Des paroles aux actes, nous progressons, lentement mais sûrement !



L'ACTUALITÉ

LA CNFA SE RÉUNISSAIT CETTE SEMAINE

Les Présidentes des CDFA se sont réunies mardi après-midi et mercredi pour leur réunion annuelle de la CNFA, présidée par Cécile Beaudonnat. C'est entourée des conseillères de la CNFA – Nathalie Bergère, Véronique David, Christelle Delouche, Virginie Chevallier et Catherine Callendreau – que Cécile Beaudonnat a animé cette réunion annuelle de la commission.

La Présidente a ouvert les travaux en rappelant que 45 ans d'histoire se sont écoulés depuis la première réunion de la CNFA et que beaucoup d'actions ont conduit, depuis, à de vraies avancées sociales et juridiques pour les femmes de l'artisanat du bâtiment : le statut des conjoints, la protection juridique et sociale, avec des droits propres à chacune et

garants de sa protection sociale. C'est aussi la reconnaissance professionnelle qui a été obtenue au travers, notamment, du métier de gestionnaire que les femmes d'artisans assument très souvent et pour lesquelles la CAPEB a développé le titre GEAB, outil phare de l'offre CAPEB dans le domaine de la formation. Au cours de ces 45 ans, un plan sectoriel de

mixité a été mis en place pour promouvoir la place des femmes dans le bâtiment auprès des femmes, des entreprises du secteur et des acteurs institutionnels. En 2020, la CNFA est devenue la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat afin qu'aux côtés des conjointes et des gestionnaires, puissent également participer les femmes cheffes d'entreprise et les artisanes.



Les Conseillères de la CNFA et les nouvelles Présidentes de CDFA.

RÉSEAU

L'entrepreneuriat au féminin mobilise la CAPEB depuis des années avec l'objectif d'accompagner les femmes dans leurs démarches et leur permettre de vivre pleinement leur passion et réussir leur aventure entrepreneuriale. Cécile Beaudonnat a également rappelé les actions conduites par la CAPEB et la CNFA en faveur de l'attractivité des métiers, « osons les métiers du bâtiment au féminin », en mettant à l'honneur des femmes cheffes d'entreprise qui ont toutes accepté de

témoigner afin de rendre leurs métiers plus visibles et susciter des vocations.

Enfin, la question de la féminisation des instances de gouvernance à la CAPEB est désormais prise à bras le corps par notre organisation et fait l'objet de la campagne de communication « bâtir la mixité » avec pour objectif d'accroître le nombre de femmes dans les instances de gouvernance de la CAPEB et de leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités.

Soulignant que tout ceci est le fruit d'un travail d'équipe, la Présidente a conclu son introduction par des félicitations et des encouragements à poursuivre en ce sens : « Bravo mesdames pour toute l'énergie que vous mettez chaque année sur différentes actions que vous menez et que vous partagez sur les réseaux (WhatsApp, la page Facebook CNFA, le bâtiment artisanal...). Continuons ainsi !! »

→ FEMMES HOMMES LA DIFFÉRENCE DYNAMIQUE

Le premier thème de l'après-midi portait sur les femmes managers et le double jeu de l'excellence.

Présenté par Nathalie Bergère et Véronique David ainsi que par l'intervenant Frédéric Doazan. Ce mardi après-midi s'est terminé par une présentation de la campagne de communication en faveur de la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB qui a fait l'objet d'un [film recueillant le témoignage de 6 femmes](#) élues dans les départements et de 6 affiches valorisant l'exemple des 6 femmes administratrices nationales.

**BATIR
LA MIXITÉ**



→ LA VIE DES CDFA À L'HONNEUR

Mercredi matin, ce sont les initiatives et les actions menées par les commissions départementales qui ont été mises à l'honneur.



L'ensemble des Présidents de Métiers avaient été conviés à y participer. La journée des femmes de l'artisanat organisée par la Gironde le 4 mars dernier et axée sur la convivialité et le bien-être a ainsi été présentée, puis celle organisée par le Gard le 8 mars autour du thème de la santé des femmes au travail et du stress des dirigeantes et des conjoints. Les tenants et aboutissants de l'Afterwork des femmes de l'artisanat proposé dans l'Ille et Vilaine le 21 mars ont également été expliqués tout comme les Matinales de la CDFA du Finistère qui ont permis de présenter les services en ligne des caisses de congés payés et de faire un focus sur la prise de congés. La CDFA de ce département a également rappelé l'événement festif qu'elle avait organisé en décembre dernier pour fêter Noël (et qui a accueilli 474 participants !) ainsi qu'un atelier de sophrologie le 29 mars dernier. Enfin, la CAPEB Grand Paris a évoqué son action avec le Rectorat de Paris et le forum des métiers du bâtiment qu'elle a tenu le 8 mars à l'attention des collégiens et qui a permis de valoriser la féminisation des métiers. Les travaux de la CNFA se sont poursuivis sur le thème de la communication bienveillante, abordé comme étant un outil permettant de favoriser de bonnes relations au travail. Puis la journée s'est terminée par des conseils pratiques permettant de mieux gérer son stress au travail.

→ UNE INTERVENTION DU PRÉSIDENT CONFÉDÉRAL

Bien évidemment, le Président confédéral est intervenu devant les présidentes des CDFA tant pour les remercier de leur engagement et de leur investissement que pour évoquer avec elles l'importance de la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB.

